

**ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL  
ParisEstMarne&Bois  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU 8 JUIN 2020  
SOUS LA PRESIDENCE DE JACQUES JP MARTIN**

20-48

**OBJET : Approbation du projet de création d'une Société Anonyme de Coordination (SAC) entre Valophis Habitat et Nogent Habitat Paris Est MB dénommée « Valophis SC, société de Coordination » et des statuts s'y rapportant.**

**Souscription par Nogent Habitat Paris Est MB d'actions au capital social de « Valophis SC, société de Coordination »**

**Désignation d'un conseiller de Territoire en qualité de membre du Conseil d'Administration avec voix délibérative de Valophis SC, société de Coordination.**

**Désignation d'un conseiller de Territoire pour siéger aux assemblées générales avec voix consultative de Valophis SC, société de Coordination.**

Membres en exercice	<b>84</b>
Présents titulaires	<b>58</b>
Représentés	<b>16</b>
Absents	<b>10</b>

Votants	<b>74</b>
Abstention	<b>5</b>
Suffrages exprimés	<b>69</b>
Pour	<b>69</b>
Contre	

**Présents :**

Caroline ADOMO, Thierry BARNOYER, Jean-Philippe BEGAT, Jacques Alain BENISTI, Éric BENSOUSSAN, Quentin BERNIER-GRAVAT, Sylvain BERRIOS, Bruno BORDIER, Jean-Marc BRETON, Jean-Luc CADEDDU, Christian CAMBON, Olivier CAPITANIO, Chrysis CAPORAL, Gilles CARREZ, Brigitte CHAMBRE-MARTIN, Emmanuel CHAMPETIER, Sylvie CHARDIN, Pierre CHARDON, Stéphane CHAULIEU, Catherine CHETARD, Florence CROCHETON, Alain DEGRASSAT, Olivier DOSNE, Carole DRAI, Nicolas DAUMONT-LEROUX, Monique FACCHINI, Christian FAUTRE, Delphine FENASSE, René GAILLARD, Jean-Philippe GAUTRAIS, Brigitte GAUVAIN, Hervé GICQUEL, Pierre GUILLARD, Delphine HERBERT, Catherine HERVE, Florence HOUDOT, Laurent JEANNE, Sengul KARACA, Marie KENNEDY, Anne KLOPP, Pierre LEBEAU, Nadia LECUYER, Charlotte LIBERT ALBANEL, Anne-Marie MAFFRE-BOUCLET, Céline MARTIN, Jacques JP MARTIN, Pascale MARTINEAU, Marc MEDINA, Pierre MIROUDOT, Mary France PARRAIN, Karine PEREZ, Catherine PRIMEVERT, Germain ROESCH, Christine RYNINE, Igor SEMO, Virginie TOLLARD, Pascale TRIMBACH, Annick VOISIN

**Représentés :**

Sophie AMAR représentée par Laurent JEANNE, Patrick BEAUDOUIN représenté par Florence CROCHETON, Adrien CAILLEREZ représenté par Jean-Marc BRETON, Nicole CERCLEY représentée par Jacques J.P.MARTIN, Sabine CHABOT représentée par Florence HOUDOT, Thierry COUSIN représenté par Sylvain BERRIOS, Pierre-Michel DELECROIX représenté par Pierre GUILLARD, Benoît GAILHAC représenté par Hervé GICQUEL, Jean-Jacques GUIGNARD représenté par Sengul KARACA, Michel HERBILLON représenté par Olivier CAPITANIO, Gérard LAMBERT représenté par Christian FAUTRE, Sergine LEFIEF représentée par Marie KENNEDY, Marie-Hélène MAGNE représentée par Pierre MIROUDOT, Michel OUDINET représenté par Jean-Philippe BEGAT, Jacqueline VISCARDI représentée par Igor SEMO, Valérie ZELIOLI représentée par Marie KENNEDY

**Absents :**

Nicolas CLODONG, François COCQ, Isabelle DALLEAU, Michel DUVAUDIER, Nassim LACHELACHE, Laurent LAFON, Patrick LE GUILLOU, Jean-Jacques PASTERNAK, Vincent PINEL, Jean-Pierre SPILBAUER

## CONSEIL DE TERRITOIRE PARIS EST MARNE & BOIS

### SEANCE DU 8 JUIN 2020

**OBJET :** Approbation du projet de création d'une Société Anonyme de Coordination (SAC) entre VALOPHIS HABITAT et NOGENT HABITAT PARIS EST MB dénommée « VALOPHIS SC, SOCIETE DE COORDINATION » et des statuts s'y rapportant.  
Souscription par NOGENT HABITAT PARIS EST MB d'actions au capital social de « VALOPHIS SC, SOCIETE DE COORDINATION »  
Désignation d'un conseiller de Territoire en qualité de membre du Conseil d'Administration avec voix délibérative de VALOPHIS SC, SOCIETE DE COORDINATION.  
Désignation d'un conseiller de Territoire pour siéger aux assemblées générales avec voix consultative de VALOPHIS SC, SOCIETE DE COORDINATION.

#### LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

**VU** la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) qui a transféré la compétence aménagement de l'espace à la Métropole du Grand Paris et aux Etablissements Publics Territoriaux (EPT), notamment son article 59,

**VU** le décret n°2015-1663 du 11 décembre 2015 relatif à la création de la Métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'Etablissement Public Territorial n°10 PARISESTMARNE&BOIS dont le siège est à Champigny-sur-Marne,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.5219-2 et suivants et R.52-11-1-1,

**VU** l'article 81 de la loi ELAN du 23 novembre 2018, créant l'obligation pour l'ensemble des organismes ou groupement d'organismes de logements sociaux de gérées un minimum de 12 000 logement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au plus tard,

**VU** le décret n° 2019-911 du 29 août 2019 relatif aux sociétés de coordination mentionnées à l'article L. 423-1-2 du Code de la Construction et de l'Habitation (CCH), précisant les conditions de leur mise en œuvre et les clauses-types à intégrer à leurs statuts,

**VU** l'arrêté du 17 octobre 2019 fixant le contenu du dossier de demande de l'agrément des sociétés de coordination mentionnées à l'article L. 423-1-2 du CCH,

**VU** la délibération du 20 juin 2019 du le Conseil d'administration de VALOPHIS HABITAT autorisant la signature du protocole en vue de la création d'une Société Anonyme de coopération entre NOGENT HABITAT PARIS EST MB et VALOPHIS HABITAT,

**VU** la délibération du 13 juin 2019 du Conseil d'administration de NOGENT HABITAT PARIS EST MB autorisant la signature du protocole en vue de la création d'une Société Anonyme de coopération entre NOGENT HABITAT PARIS EST MB et VALOPHIS HABITAT,

**VU** l'avis favorable du Comité Social et Economique (CSE) de VALOPHIS HABITAT du 26 mai 2020,

**CONSIDERANT** la démarche de VALOPHIS HABITAT et de NOGENT HABITAT PARIS EST MB pour s'engager dans un processus de création d'un Société Anonyme de Coordination, s'inscrivant dans le cadre du partenariat existant entre les deux organismes depuis 2010,

**CONSIDERANT** que la création d'une Société Anonyme de Coordination pourra permettre l'accueil d'autres organismes HLM du Val de Marne, dans le but de créer des synergies analogues et de favoriser le développement dans le Département du Val de Marne d'un grand organisme public de logement social,

Accusé de réception en préfecture 094-200057941-20200608-DEL20-48v-DE Date de télétransmission : 12/06/2020 Date de réception préfecture : 12/06/2020
--

**CONSIDERANT** que VALOPHIS HABITAT envisage de prendre une participation représentant 96,67% du capital de cette société de coordination et NOGENT HABITAT PARIS EST MB envisage de prendre une participation à hauteur de 3,33% du capital,

**CONSIDERANT** qu'aux termes de l'article R. 421-3 du CCH, les souscriptions, acquisitions ou cessions par un office public de l'habitat de parts ou d'actions émises par les sociétés visées à l'article L. 421-2 du CCH - dont les sociétés anonymes de coordination d'organismes d'habitations à loyer modéré - doivent être autorisées par son conseil d'administration, après accord de la collectivité territoriale de rattachement,

**CONSIDERANT** que Paris Est Marne & Bois est la collectivité territoriale de rattachement de Nogent Habitat Paris Est MB,

**CONSIDERANT** que Paris Est Marne & Bois, collectivité territoriale de rattachement de Nogent Habitat Paris Est MB, peut être représentée au conseil d'administration de VALOPHIS SC, SOCIETE DE COORDINATION avec voix délibérative,

**CONSIDERANT** que Paris Est Marne & Bois peut également être représenté aux assemblées générales de VALOPHIS SC, SOCIETE DE COORDINATION avec voix consultative,

## **DELIBERE**

### **ARTICLE 1 :**

**APPROUVE** le projet de création d'une Société Anonyme de Coordination (SAC) entre VALOPHIS HABITAT et NOGENT HABITAT PARIS EST MB dénommée « VALOPHIS SC, SOCIETE DE COORDINATION » et des statuts s'y rapportant, dont le capital sera de 300 000 euros réparti de la manière suivante :

- VALOPHIS HABITAT pour 290 000 euros, représentant 96,67% du capital
- NOGENT HABITAT PARIS EST MB pour 10 000 euros, représentant 3,33 % du capital

### **ARTICLE 2 :**

**DONNE** l'accord du Territoire à la création par Nogent Habitat Paris Est MB de la Société Anonyme de Coordination (SAC) dénommée « VALOPHIS SC, SOCIETE DE COORDINATION », dont le projet des statuts et du pacte d'actionnaires sont annexés à la présente délibération ;

### **ARTICLE 3 :**

**APPROUVE**, au sens de l'article R. 421-3 du Code de la construction et de l'habitation, la souscription par Nogent Habitat Paris Est MB d'actions au capital social de ladite SAC, pour un montant représentant 3,33% % du capital social de la SAC ;

### **ARTICLE 4 :**

**CHARGE** les représentants du Territoire auprès de Nogent Habitat Paris Est MB d'exprimer un vote favorable au projet et à toutes les propositions propres à sa réalisation,

### **ARTICLE 5 :**



**SOLLICITE** la désignation du Territoire Paris Est Marne et Bois en qualité de membre du Conseil d'Administration de la Société Anonyme de Coordination (SAC) dénommée « Valophis SC, société de Coordination », avec voix délibérative et désigne Mme Christine RYNINE pour le représenter en qualité de représentante permanente ;

**ARTICLE 6 :**

**DÉCIDE** d'assister aux assemblées générales de la Société Anonyme de Coordination (SAC) dénommée « Valophis SC, société de Coordination » avec voix consultative et désigne Mme Christine RYNINE pour l'y représenter

**ARTICLE 7 :**

Dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, sa publication ou de sa notification, cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Etablissement Public Territorial ParisEstMarne&Bois ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun.

Le Président,   
 Jacques JP MARTIN

La présente délibération publiée le 11/06/20  
est exécutoire à la date du 12/06/20  
en application des articles L5211-1 et L.2131-1 du C.G.C.T.  
Champigny-sur-Marne, le 12/06/20